

Réunion de conseil du jeudi 21 mai 2026

Présents : Geneviève MERCIER, Michèle HARDUIN, Maxime DEMONCHY, Christophe DUDICOURT, Vanessa PIORUN, Elodie VIOLA, Mehdi KHITER, Martial ASSEZ

Absents : Jean-Pierre LESTOCARD, Christine SEMIN, Eddy GRIFFON

Secrétaire de séance : Michèle HARDUIN

Ordre du jour :

- Planning des prochains Conseils municipaux
- Marais :
 - Compte-rendu de la commission du marais
 - Délibération attribution bail de la hutte
- Nomination d'un correspondant défense
- Sortie de secours école maternelle
- Convention Mercier - Mairie passage pour PPMS école primaire
- Travaux marches de l'église
- Travaux plafond locaux au-dessus de l'école primaire
- Travaux toiture de la maison des habitants
- Taxes logements vacants
- Récapitulatif de la visite du CAUE
- Fête des mères
- 14 juillet
- Divers

Monsieur Christophe DUDICOURT 1^{er} adjoint ouvre la séance à 18h40 au lieu ordinaire de ses séances, en suite de la convocation en date du 05/05/2026, dont un exemplaire a été affiché à l'entrée de la mairie.

- Secrétaire de séance :

Madame Michèle HARDUIN est élue secrétaire de séance par le Conseil municipal.

- Planning des prochains :

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe le Conseil municipal du planning des prochaines réunions pour l'année 2026 :

Mardi 2 juin à 18h30

Mardi 7 juillet à 18h30

Mardi 11 août à 18h30

Mardi 1^{er} septembre à 18h30

Mardi 13 octobre à 18h30

Mardi 3 novembre à 18h30

Mardi 1^{er} décembre à 18h30

Madame le Maire intègre la réunion de Conseil

- Marais :

- Compte-rendu de la commission du marais :

Proposition du comité d'entreprise de RENAULT :

Durée du Bail : 3 ans renouvelable

Pas de droit exclusif de pêche sur le marais communal

La commune se réserve le droit de pêche et d'exploiter 7 postes à carpe, la pêche à blanc et d'organiser une fois par an un concours.

Droit exclusif sur le ledit plan d'eau, le tir n'ayant lieu qu'à partir de la hutte (il est interdit de se déplacer autour de l'étang avec le fusil et d'y chasser)

3 postes à carpe et entretien du marais la partie à côté de la hutte.

Remettre du poisson dans l'étang justificatif de mise à l'eau

Loyer annuel : 12 000.00€

Augmentation de 2% par an

Mise à disposition d'un garde assermenté pour l'ensemble du marais.

Madame le Maire demande au Conseil municipal, suite au compte-rendu de la commission du marais, de bien vouloir délibérer sur l'attribution de la hutte.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil attribue le bail aux conditions ci-dessus au comité d'entreprise de RENAULT. Il demande la réalisation d'un état des lieux de sortie avec Monsieur BANALOUANE qui n'a pas été fait à son entrée et un état des lieux d'entrée avec le comité d'entreprise RENAULT.

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a pris contact avec le notaire Maître CORBISE pour la rédaction du bail.

Le Conseil municipal souhaiterait pouvoir visiter la hutte avant le démarrage du nouveau bail.

- Nomination d'un correspondant défense :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un correspondant à la défense doit être nommé.

Elle demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Après délibération, le conseil municipal nomme : Mehdi KHITER

- Sortie de secours école maternelle :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'école maternelle n'a pas de sortie d'évacuation adéquate en cas de soucis. L'accès qui était prévu n'est pas assez large pour le passage d'un adulte.

Après concertation avec le C.A.U.E, l'option qui pourrait être envisagée serait de créer un passage vers la cour de Monsieur DELOFFRE Jean-Marie.

Madame le Maire demande, après accord de Monsieur DELOFFRE au Conseil municipal l'autorisation de réaliser une convention de passage ?

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité donne l'autorisation à Madame le Maire de réaliser la convention de passage avec Monsieur DELOFFRE.

- Convention Mercier-Mairie passage pour PPMS école primaire :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le PPMS de l'école primaire n'était pas aux normes. Suite aux travaux de l'entreprise RAOUT pour l'installation d'un accès arrière de l'école primaire pour une sortie rapide en cas d'éruption d'une personne étrangère dans l'école ou d'un incendie.

L'accès de cette ouverture mène directement dans le terrain de Monsieur MERCIER François-Xavier.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal pour réaliser une convention entre le propriétaire du terrain et la commune pour donner accès à son utilisation en cas de soucis.

Après délibération, à l'unanimité le Conseil municipal donne son autorisation à Madame le Maire.

- Travaux marches de l'église :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les marches de l'église sont vétustes et qu'elles auraient besoin d'être rénovées.

Elle informe le Conseil municipal avoir reçu un devis de l'entreprise RAOUT pour un montant de 3 620.80 € H.T / 4 344.96 € T.T.C.

Madame le Maire demande l'accord du Conseil pour réaliser les travaux de rénovation des marches et murs de l'église ainsi que la possibilité de faire les différentes demandes auprès de partenaires afin d'obtenir des subventions.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité décide d'autoriser les travaux des marches et murs de l'église avec l'entreprise RAOUT pour un montant de 3 620.80€ H.T / 4 344.96€ T.T.C. Et autorise Madame le Maire à effectuer les différentes demandes afin d'obtenir des subventions.

- Travaux plafond locaux au-dessus de l'école primaire :

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'urgence de rénover le plafond au-dessus de la classe de l'école primaire. En effet, après constatation, il y a beaucoup de fissures. Madame le Maire informe le Conseil que le bureau d'étude SOCOTEC va venir réaliser une étude pour un montant de 1 160.00€ H.T / 1 452.00€ T.T.C.

Cette étude permettra d'avancer auprès de la Région et du Département pour les demandes de subventions qui nous permettront de réaliser les travaux cette année et rapidement.

Une entreprise est venue pour faire une constatation et deux devis (un pour la mise en sécurité et un pour la réfection et l'isolation)

Madame le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour faire les différentes demandes de subventions auprès de différents partenaires.

Après délibération, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Taxes logements vacants :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune n'a pas de taxes pour les logements vacants et demande au Conseil de bien vouloir délibérer pour sa mise en place.

Après délibération, le Conseil décide à 5 voix pour et 2 contre de mettre en place la taxe pour les logements vacants. Le taux voté par le conseil est de 17%

- Récapitulatif de la visite du CAUE :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le CAUE est venu à deux reprises pour faire le tour de la commune afin de nous orienter sur les priorités, les projets envisageables et réalisables.

Il trouve que la commune a un fort potentiel, mais tout est commencé et rien n'est fini.

Un dossier de la part du CAUE va nous être envoyé et ils viendront en conseil nous l'expliquer.

Monsieur Martial ASSEZ intègre la réunion de conseil

- Fête des mères :

Date : dimanche 31 mai 2026 à 11h00

Invitation : Vanessa va faire les flyers

Distribution par les conseillers + post sur PanneauPocket et Facebook.

Roses : Christophe s'occupe de l'achat chez le fleuriste à Douai de roses (100 unités) pour un prix unitaire de 2.00€ T.T.C

- 14 juillet :

Date : 14 juillet

Remise des prix des diplômés avec Buissy

Flyers à faire par Héloïse, date limite des retours des personnes susceptibles de recevoir un diplôme le 10 juillet.

Voir avec Buissy pour le pot et les diplômes

Voir pour une réunion AASB le 27 mai à 20h00 pour parler du 14 juillet

- Divers :

- Sensibilisation cyberattaque :

Animation le 25 juin 2026 de 19h00 à 21h00 autour du thème de la cyberattaque et de la facturation électronique réservée aux professionnelles.

Faire les flyers pour les entreprises, TPE, PME, Collectivités, Artisans, Agriculteurs ...

- Visite au Sénat :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'Osartis-Marquion organise une sortie au Sénat le 15 juin 2026.

Départ en bus de Fresnes-Lès-Montauban à 6h00 et départ du retour vers 15h30.

Prix/personne : 30.00€

Elle demande à l'ensemble du Conseil municipal si une personne souhaite l'accompagner ?

Michèle HARDUIN souhaite y participer aussi.

- Toiture de la maison des habitants :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs couvreurs ont été missionnés pour venir réaliser des devis pour la rénovation de la toiture de la maison des habitants. Ce devis permettra d'avoir une idée du montant qui sera à prévoir dans le futur et d'avoir un retour sur l'état actuel de la toiture.

Le Conseil municipal est d'accord pour la réalisation de devis.

- Audit FDE pour la maison des habitants :

Madame le Maire informe le Conseil qu'il serait possible de réaliser un audit auprès de la FDE afin de savoir la marche à suivre pour rénover ce bâtiment en termes énergétiques.

Elle informe le Conseil municipal que le coût de cet audit serait de 2 400.00€, ce montant est subventionnable par la FDE à 80%.

Le Conseil préfère attendre avant de mettre en route le projet de rénovation de la maison des habitants.

- Modifications du règlement de la salle des fêtes aux associations :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs associations souhaitent bénéficier gratuitement de la salle des fêtes pour des manifestations ou réunions. Elle demande au Conseil leurs avis.

Après délibération, le conseil souhaite prêter la salle des fêtes gratuitement aux associations mais en contrepartie ils devront s'acquitter des frais de consommations (eau, électricité et gaz).

Le conseil souhaite faire une année test de ce principe.

- Arbres du marais :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Madame LECHEVIN Annie a demandé l'autorisation à la mairie pour que son frère et son père puissent abattre les arbres derrière le mur au fond de la maison des habitants.

En contrepartie des arbres, ils verseraient la somme de 50.00€ par arbre.

Le Conseil municipal souhaite avant de donner leurs avis se renseigner s'il faut un accord pour abattre et replanter sachant que la zone est en zone protégée.

- Rats sur la commune :

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a des rats au niveau de la Grand rue et qui vont jusqu'à la salle des fêtes.

Elle demande l'accord au conseil pour faire intervenir Monsieur Alexandre DUBOIS de Sains-Lès-Marquion afin de dératiser la zone. Il demande un forfait de 500.00€ à l'année.

La provenance de cette manifestation vient de chez un particulier.

Le conseil demande à Madame le Maire de lui adresser un courrier recommandé pour qu'il puisse dératiser sa partie infectée et donne son accord pour faire passer Monsieur Alexandre DUBOIS pour la dératification.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.